

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Commune de PONT DE CHERUY

n°68/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **17 novembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Daniel **POIRIE**, Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Philippe **MANTERO** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : REALISATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – APPROBATION DU MARCHE.

Exposé du Maire

Notre agglomération connaît ces dernières années une forte attractivité du fait de sa proximité avec des infrastructures nationales lui assurant une bonne desserte (autoroute A42 reliant Lyon à Genève, autoroute A43 reliant Lyon à Grenoble et aéroport de Lyon Saint-Exupéry), ainsi que sa centralité par rapport à des bassins d'emplois majeurs (Saint-Quentin-Fallavier, Plaine de l'Ain, Est Lyonnais).

Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a fixé un objectif de requalification de notre secteur en "agglomération résidentielle de qualité".

L'ensemble de ces évolutions structurelles, allié à un environnement naturel préservé incite fortement de nouvelles familles à venir s'installer sur la commune, réduisant en cela les capacités d'accueil des enfants dans les établissements scolaires.

Ce constat nous conduit à lancer un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire.

L'actuel établissement comprend à ce jour vingt-quatre classes accueillant 434 élèves et les deux maternelles un total de 14 classes pour 254 élèves accueillis.

Après réflexion, nous nous orientons vers la construction d'un nouvel établissement scolaire sur la rue du Travail permettant d'accueillir des classes maternelles et élémentaires. Dans le même temps, un service de restauration scolaire et des salles diverses pour les enseignants et les enfants seront également prévues.

Ce projet pourra s'appuyer sur une conception classique, mais aussi sur une structure de type modulaire avec, dans les deux cas, un label environnemental agréé.

Lors de la précédente réunion du Conseil, le 22 septembre dernier, vous aviez autorisé l'acquisition d'une partie de la parcelle AK n°288 afin de créer un cheminement sécurisé pour accéder depuis le quartier du Réveil à ce nouvel établissement scolaire.

Par ailleurs, un contact a été pris avec les services de la Région Auvergne Rhône Alpes pour connaître les possibilités de financement de ce projet et une fiche descriptive de celui-ci a déjà été déposée. Une aide de l'ordre de 40 % pourrait être envisagée, dans la mesure où notre projet serait retenu.

D'autres demandes de financement seront effectuées auprès de l'Etat, du Département, mais également auprès d'organismes en lien avec les économies d'énergies.

Il conviendra aussi de lancer une procédure d'appel d'offres, pour confier une mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'études spécialisé dans ce type d'opération.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable au projet de construction rue du Travail d'un groupe scolaire comprenant des classes maternelles et élémentaires, un restaurant scolaire et diverses classes adaptées au fonctionnement d'un tel établissement.

☞ Autorise le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour celui-ci et notamment auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Contrat Région 2022-2026.

☞ Autorise le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres pour l'attribution d'une mission de Maîtrise d'œuvre complète (de l'avant-projet à la réception des travaux).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruf, le 21 novembre 2022
Le Maire,

